

CONSEIL MUNICIPAL
4 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal de LAYRAC s'est réuni en séance ordinaire le mardi 4 avril 2017 à 19h00, sous la Présidence de Rémi CONSTANS, Maire,

ONT ÉTÉ DÉBATTUES ET VOTÉES LES QUESTIONS SUIVANTES :

⇒ **à l'unanimité**

l'approbation du dispositif « participation citoyenne » avec l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le protocole avec Madame le Préfet et effectuer toutes les démarches inhérentes à cette délibération

⇒ **à l'unanimité**

la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies (SDEE 47)

⇒ **à l'unanimité**

le transfert de la compétence infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables au SDEE 47

⇒ **à l'unanimité**

la modification du Régime Indemnitaire du personnel communal

⇒ **à l'unanimité**

les taux des indemnités de fonction des élus avec un montant brut calculé sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} février 2017

⇒ **à la majorité**

3 abstentions (Mme CONTOU – M. SAINT MARTIN – Mme MONESTES)

24 pour

l'approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2016, qui n'appelle ni observation ni réserve

⇒ **à la majorité**

3 abstentions (Mme CONTOU – M. SAINT MARTIN – Mme MONESTES)

23 pour

sous la présidence de Monsieur Thierry PILLIAUDIN, 1^{er} adjoint

l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2016

Excédent de la Section de Fonctionnement : 196 089,51 €

Déficit de la Section d'Investissement : 325 032,11 €

⇒ **à l'unanimité**

l'affectation de résultat du Compte Administratif 2016 sur le Budget 2017 :

* d'affecter en section d'investissement au compte 1068 la somme de 251 780,64 €.

* de reprendre en section de fonctionnement à la ligne R 002 l'excédent de 537 020,53 €.

* de reprendre en section d'investissement à la ligne D 001 le déficit de 101 043,18 €.

⇒ **à l'unanimité**

la reconduction pour l'année 2017 des taux de la fiscalité directe locale appliquée en 2016

	TAUX 2016	TAUX 2017
Taxe d'habitation	13,21	13,21
Taxe foncière sur le bâti	26,03	26,03
Taxe foncière sur le non bâti	68,78	68,78

⇒ à la majorité

6 abstentions (M. BARON +pouvoir Mme CROSON – Mme TEXIER – M. PEYRET – Mme CONTOU – M. SAINT MARTIN)

20 pour

Le vote du Budget Primitif 2017 :

- par chapitre en section de Fonctionnement
- par opération en section d'investissement

Section de Fonctionnement

Dépenses : 2 665 500,00 €

Recettes : 3 184 020,53 €

Section d'Investissement

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 2 854 844,40 €

⇒ à l'unanimité

l'admission de la dette d'un administré en créance éteinte pour un montant de 1 729,78 €.

⇒ à l'unanimité

la volonté du Conseil Municipal de donner un avis favorable sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques – retrait gonflement des sols argileux en Lot-et-Garonne

⇒ à l'unanimité

l'approbation de la convention entre la commune et la SCI CAVA pour les travaux de création d'une voie nouvelle reliant la RN 21 et le chemin de Casson

La séance est levée à 22 heures 20

NB. : Les délibérations peuvent être consultées au Secrétariat de la Mairie.